

## **Les pièces exigées à l'admission sont les suivantes :**

- *la photocopie d'une pièce d'identité*
- *la carte vitale et attestation de la sécurité sociale*
- *le nom et l'adresse du médecin traitant*
- *la dernière prescription médicale*
- *la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière (justifiant le domicile)*
- *pour les bénéficiaires de l'aide sociale, la décision d'admission de la Commission départementale d'aide sociale*
- *l'attestation d'assurance responsabilité civile*
- *l'attestation de mutuelle à jour*
- *une copie des prestations de remboursement de la mutuelle*
- *le chèque de dépôt de garantie*
- *le contrat obsèques (facultatif)*
- *le protocole ALD (100%)*
- *relevé d'identité bancaire*
- *autorisation de prélèvement bancaire*
- *faire dossier APL*
- *faire dossier APA*
- *faire inscription carte d'électeur sur Rueil-Malmaison ou changement bureau de vote Atelier Grogard*
- *changer domiciliation Carte Vitale (obligatoire)*

Numéros de téléphones directs